



Malfaçons, escroquerie, maitre d'oeuvre

Par **micheelmarie**, le **09/08/2010** à **22:25**

Bonjour, (au secours !)
Suite au projet d'extension de notre maison, nous avons fait appel à un maitre d'œuvre. Le gros œuvre est quasiment terminé mais j'ai pu remarquer qu'il y avait des malfaçons. En effet celle ci sont aussi diverses que variées.
Voici la liste:
- Murs et fondations désaxées
- Absence d'encastrement entre la maison et l'extension (les murs sont collés par un joint sec)
- Absence de barre d'attente dans les fondations pour le chaînage vertical
- La dalle hors niveau de 5 cm
- Modification d'une charpente industrielle pour recevoir un velux
- Joint fait avec les doigts
- Absence d'arasement propre et fait sans épur
Et d'autres encore.....
Il s'est avéré que ce maitre d'œuvre est un escroc, en effet il y a 3 autres chantiers dans le même cas, il l'assume et le dit ouvertement....
Que dois-je faire?
- Demander une expertise?
- Porter plainte?
Cette extension nous permettra d'être famille d'accueil pour personnes âgées, or avec ce contre temps nous ne pouvons pas les accueillir.
Puis-je régler cela à l'amiable avec l'escroc par un écrit (daté et signé) et réaliser les travaux nous même sans passer par la justice?
Ce qui me permettrait d'exercer mon activité au plus vite.
Merci à tous ceux qui prendront le temps de me répondre.

Par **micheelmarie**, le **08/09/2010** à **22:38**

ça a l'air compliqué ... personne pour répondre ???

Par **LEBOURGUIGNON**, le **28/09/2010** à **13:56**

La première chose à faire est d'engager un expert afin de confirmer les malfaçons.
Sans cela, pas de moyen de pression.
Ensuite vous aviserez.